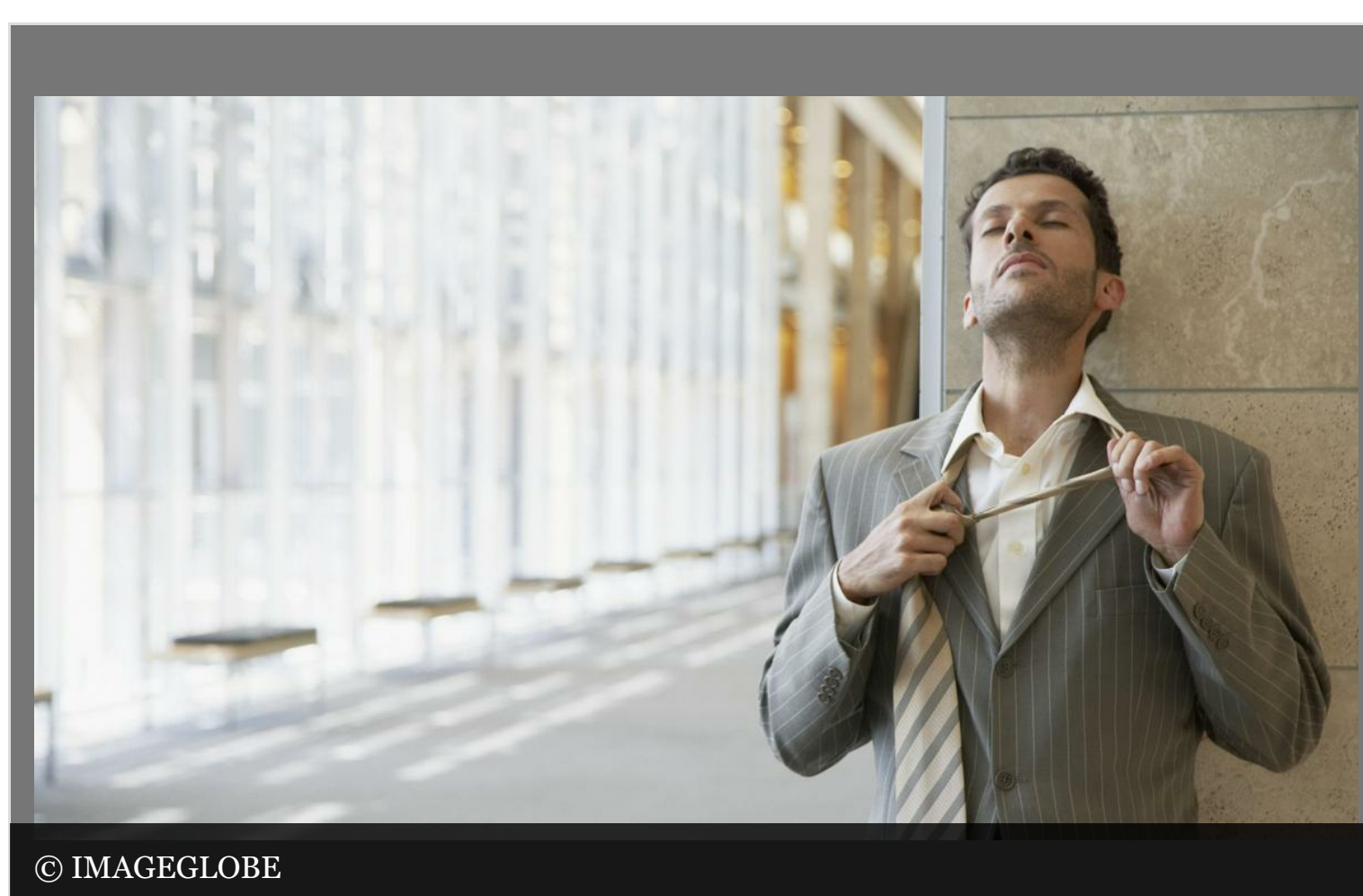




Mis en ligne le 13/10/2017 à 11:10  
Par Belga

## Démissionnaires et licenciés, Ecolo-Groen veut leur accorder des droits au chômage identiques

Actuellement, une personne qui démissionne n'a pas droit aux allocations de chômage pendant minimum 4 semaines et le fédéral veut faire passer ce délai à 13 semaines.



**L**e groupe Ecolo-Groen souhaite donner « *une deuxième chance* » aux salariés et indépendants qui quittent leur emploi en leur octroyant des droits au chômage identiques à ceux des personnes licenciées, explique-t-il vendredi dans un communiqué.

Actuellement, une personne qui démissionne n'a pas droit aux allocations de chômage pendant minimum quatre semaines et le gouvernement fédéral entend faire passer ce délai à treize semaines. « *Une voie punitive absurde et dépassée* », selon Ecolo-Groen, qui veut au contraire donner la chance aux indépendants et aux employés de se relancer directement sur le marché du travail.

ADVERTISING

[inRead](#) invented by Teads

Les écologistes y plaideront pour un octroi des allocations de chômage en cas de démission d'un salarié, avec un maximum de trois fois au cours d'une carrière professionnelle, ainsi que pour extension du droit passerelle pour indépendants, en ajoutant un nouveau critère, à savoir la cessation volontaire de l'activité.